

	Campus Provence Verte 125 Chemin du Prugnon - D 560 L 83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME Tél : 04.94.86.52.93 Email : st-maximin@cneap.fr	
--	---	--

Les conditions financières sont en fonction de la classe et du régime.

TARIFS CONDITIONS FINANCIERES 2026 / 2027

A l'attention des parents d'élèves,

Modalité de paiement :

1) Par prélèvement au 10 de chaque mois :

-Soit sur 10 mensualités de septembre à juin,

-Soit sur 12 mensualités de septembre à Août

(à cocher sur le mandat de prélèvement et selon votre choix)

2) Par chèque ou CB sur portefeuille Ecole Directe au 5 de chaque mois,

3) Pour toute demande particulière : règlement annuel, règlement en espèces ou situation particulière contactez le service comptabilité.

Deux prélèvements forfaitaires du montant du tarif de l'externat seront effectués au mois de septembre et d'octobre en attente de l'attribution des bourses.

Les familles souhaitant une facture divisée en deux doivent le cocher sur le mandat et joindre impérativement deux mandats signés et deux RIB.

⇒ Un seul changement de régime sera accepté en cours d'année, en date du 1^{er} février.

Les demandes doivent être transmises début janvier (soit 1 mois avant) par mail adressé au secrétariat, à l'adresse suivante : accueil.st-maximin@cneap.fr.

⇒ Seules les absences dépassant 16 jours consécutifs et justifiées par un certificat médical ouvrent droit à une remise (50% pension ou ½ pension).

⇒ Une réduction sur la participation famille est accordée pour le 2^{ème} enfant inscrit.

Pour toute demande, veuillez contacter directement par mail Madame DADDI, comptable, à l'adresse suivante : marjorie.daddi@cneap.fr – Tél. : 07 63 05 12 31

TARIFS EN FONCTION DU REGIME ET DE LA CLASSE

- Les forfaits annuels indiqués dans les tableaux ci-dessous tiennent compte des semaines de présence effective des élèves par classe ; les périodes de stage et de vacances étant déjà décomptées.
- Le repas du vendredi n'est pas obligatoire mais ne peut être décompté du forfait.

Votre enfant est en classe de 4^{ème} ou 3^{ème}

RÉGIMES	INTERNAT	DEMI-PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	3987 €	2182 €	1216 €
☒ Pour les mois de <u>septembre et d'octobre</u> , il y aura un prélèvement forfaitaire d'un montant de 121€, tout régime confondu (en attente de la bourse).			

Votre enfant est en classe de 2^{nde} GT / 1^{ère} ou Terminale Générale / S.T.A .V :

RÉGIMES	INTERNAT	DEMI-PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	3 967€	2 160€	1 194 €
☒ Pour les mois de <u>septembre et d'octobre</u> , il y aura un prélèvement forfaitaire d'un montant de 119 €, tout régime confondu (en attente de la bourse).			

Votre enfant est en classe de 2^{nde}, 1^{ère} ou Terminale SAPAT / PA-CGEA PE / PV-CGE VV

RÉGIMES	INTERNAT	DEMI-PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	3 783€	2 049 €	1 150 €
☒ Pour les mois de <u>septembre et d'octobre</u> , il y aura un prélèvement forfaitaire d'un montant de 115 €, tout régime confondu (en attente de la bourse).			

En cas de non-paiement des frais de scolarité dans les délais impartis, l'établissement se réserve le droit de transmettre les dossiers d'impayés à un cabinet de recouvrement,